

Mémoire de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des
Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du
1^{er} octobre 2016**

**Préparé dans le cadre du dossier
R-3970-2016
de la Régie de l'énergie du Québec**

**Par
Antoine Gosselin, économiste**

Québec, le 18 juillet 2016

1. Introduction

Dans le cadre du présent dossier, la FCEI a analysé la preuve déposée par Gaz Métro ainsi que les réponses aux demandes de renseignements. Plusieurs sujets ont fait l'objet de l'attention de la FCEI. À ce stade-ci du dossier, la FCEI se prononce sur cinq enjeux principaux. Elle veillera à compléter sa compréhension sur certains autres éléments du dossier qui ont fait l'objet de ses questionnements écrits dans le cadre de l'audience.

La présente preuve aborde les enjeux suivants:

- la proposition de Gaz Métro de mettre en place un nouveau processus d'échange et de consultation avec la Régie et les intervenants;
- la prévision des ventes PMD;
- la prévision des ventes de gaz d'appoint;
- la méthode de prévision du besoin de la journée de pointe;
- la rentabilité du développement.

Mise à part la proposition de processus de consultation, les sujets abordés s'inscrivent en continuité des interventions passées de la FCEI et visent à favoriser les meilleures prévisions de coûts et de revenus possibles et des investissements judicieux dans un souci d'équité et d'efficience.

2. Processus de consultation

Le processus réglementaire actuel fait en sorte que de manière générale, les échanges entre Gaz Métro, la Régie et les intervenants ne peuvent se faire qu'à l'intérieur d'un dossier ouvert à la Régie. Cela implique donc que Gaz Métro n'a pas l'opportunité de faire part de ses intentions et réflexions avant d'avoir déposé sa preuve. La nature du processus réglementaire fait en sorte que les échanges passent la plupart du temps par un processus formel qui ne facilite pas les échanges ouverts et flexibles.

Afin de favoriser les échanges et la compréhension mutuelle, Gaz Métro propose de mettre en place un processus par lequel elle consulterait les parties prenantes relativement aux dossiers à venir avant de présenter une preuve formelle à la Régie sur ces sujets.

La FCEI est favorable au processus de consultation proposé par Gaz Métro. Ayant été une partie prenante active aux rencontres d'information tenues en amont des dossiers tarifaires, lorsque le mécanisme incitatif était en vigueur, elle a pu constater que ces rencontres étaient utiles à la bonne compréhension des enjeux et facilitait les échanges d'idées entre les parties.

Elle estime que le processus proposé par Gaz Métro pourrait avoir les mêmes bienfaits en plus de permettre à Gaz Métro de prendre en compte le point de vue des intervenants en amont du dépôt des dossiers, ce qui est susceptible d'en alléger le traitement formel.

Cela dit, afin de maximiser l'utilité de ces rencontres, la FCEI estime qu'un équilibre est nécessaire entre la durée et le nombre de rencontres, la quantité de matériel couvert, et le temps de préparation disponible aux participants. Notamment, elle juge que le délai entre la transmission des documents et la tenue des rencontres devrait être de 2 semaines par défaut plutôt qu'une seule tel que proposé par Gaz Métro.

Elle recommande donc la Régie d'accepter la proposition de Gaz Métro, mais de requérir un délai de deux semaines entre le dépôt de la documentation et les rencontres.

3. Prévision des ventes PMD

Dans sa demande de renseignement no 1, la FCEI a posé des questions afin de comprendre plus précisément la méthode sous-jacente à la prévision des pertes et variations. Les réponses produites sont informatives, mais soulèvent d'autres questions. La FCEI abordera en audience la plupart de ses questionnements, mais souhaite soumettre d'ores et déjà les deux préoccupations suivantes.

Exclusions des données 2014 et 2015 pour l'évaluation des Pertes et variations 2017

L'une des variables prise en compte dans la prévision des ventes PMD s'appelle les *Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique*. À la suite de questionnements méthodologiques soulevés lors du dernier dossier tarifaire, la FCEI a tenté, par ses questions, de mieux comprendre les tenants et aboutissants de cette variable.

La FCEI comprend des réponses apportées par Gaz Métro que les pertes et fluctuations historiques ne sont en fait que les résidus du modèle de prévision (excluant les pertes et variations) pour les années passées. Gaz Métro l'explique de la manière suivante : ¹

« À la fin de chaque année financière, les variables du modèle prévisionnel sont mises à jour et l'écart observé entre ce que le modèle aurait prévu, en excluant la variable Pertes et variations de consommation, pour l'année qui vient de se terminer et les livraisons réelles de cette même année devient la variable Perte et variations. L'écart est mesuré en pourcentage des livraisons réelles. »

L'estimation des pertes et variations pour 2017 est en somme une moyenne de ces résidus passés corrigée pour l'effet du PIB.

Pour produire l'estimation 2017 des pertes et variations, Gaz Métro choisit d'exclure les résidus de prévisions pour 2014 et 2015. Elle justifie ce choix par le fait que l'importance de la clientèle VGE aux tarifs D1 et D3 s'est accrue depuis 2014.

Dans la mesure où ces années contiennent des informations qui reflètent mieux la clientèle actuelle, la FCEI estime qu'elles devraient être conservées pour les fins de l'estimation. Selon la compréhension de la FCEI, la difficulté liée aux clients VGE pourrait être contournée et excluant l'effet des VGE sur les écarts observés à la fin de l'année financière pour les années 2014 et 2015.

Le FCEI recommande donc que les des données de 2014 et 2015 soient intégrées à l'évaluation des Pertes et variations pour 2017.

Facteur de calibration

Le tableau suivant² présente le calcul des Pertes et variations pour 2016 et 2017.

¹ Gaz Métro-14 Document 4, réponse 2.4.4

² Gaz Métro-14 Document 4, réponse 2.4

	Cause 2016 (10 ⁶ m ⁶)	Révision 4/8 2016 (10 ⁶ m ⁶)	Prévision 2017 (10 ⁶ m ⁶)
Effet du PIB sur les livraisons PMD	(24,9)	(28,4)	(22,8)
Soustraire la quote-part VGE aux tarifs D ₁ et D ₃ dans la régression des pertes et variations de consommation	1,4	n.a	n.a
Additionner les variations de consommation VGE avec la méthode client par client	(7,6)	(16,2)	5,5
Pertes et variations liées à la conjoncture économique de la clientèle aux tarifs D₁ et D₃	(31,1)	(44,6)	(17,2)
Additionner le facteur de calibration	8,2	(41,8)	(9,4)
Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(22,9)	(86,4)	(26,7)

L'exercice basé sur les résidus de prévision permet d'obtenir la première ligne de ce tableau. Par la suite, Gaz Métro applique un ajustement pour les variations liées à la clientèle VGE ainsi qu'un facteur de calibration. Gaz Métro explique que ce dernier est composé des deux éléments suivants :³

- Une correction des volumes facturés pour arriver à des volumes livrés à partir des données de refacturation des clients;
- Une correction pour que les livraisons réelles que le modèle n'arrive pas à expliquer au moment de faire la prévision soient prises en compte dans la prévision de la Cause tarifaire.

La FCEI s'explique mal la nécessité de la deuxième composante du facteur de calibration. En effet, elle comprend que la première ligne du tableau vise justement à capter, lors de la cause tarifaire, les volumes que les variables du modèle n'arrivent pas à prévoir. La FCEI estime que le besoin d'une deuxième correction pour ce même facteur mérite des explications. Il serait utile que Gaz Métro ventile les deux composantes du facteur de calibration et explique et justifie la manière dont la seconde composante est obtenue.

4. Prévision des ventes de gaz d'appoint

Le tableau suivant présente les ventes et revenus de distribution et équilibrage réels et prévus en gaz d'appoint suite à une interruption (GAI) et en gaz d'appoint concurrence (GAC).⁴

³ Gaz Métro-14 Document 4, réponse 2.1

⁴ Gaz Métro-14 Document 4, Annexe 1

Année	GAC		GAI			
	Ventes (10 ⁶ m ³)	Revenus D (000\$)	Ventes (10 ⁶ m ³)	Revenus D (000\$)	Volume interrompus (10 ⁶ m ³)	GAI/ Interruptions (%)
2010	356+		38		36	106
2011	327 +		27		38	71
2012	271,5	10 683	39,8	1 014	38,2	104
2013	63,6	2 233	66,6	1 773	84,8	79
2014	22,7	288	45,4	1 733	119,7	38
2015	30,2	724	29,4	1 306	55,5	53
2016 (4/8)	9,7	196	0,7	27	?	?
2017 (CT)	8	174	0	0	19 10 ⁶ m ³	0%

Source : Gaz Métro-4 Document 14, Annexe 1; Gaz Métro-8, Document 22, Annexe A.; RA2010, B-0030; RA-2011, B-0029.

Note : Certains volumes de vente GAI diffèrent entre les deux sources.

Aussi bien pour le GAI que pour le GAC, on peut constater une baisse marquée de la prévision des ventes et revenus par rapport aux années historiques.

GAC

Gaz Métro prévoit des ventes de GAC de 8 10⁶m³ pour 2017. Cette prévision est inférieure de 22 10⁶m³ aux ventes réelles de la dernière année complétée (2015) et en baisse plus de 30 10⁶m³. par rapport à la moyenne des trois dernières années réelles.

À une question lui demandant de justifier la prévision de 2016 et 2017, Gaz Métro indique que celle-ci est « basée sur, le cas échéant, les contrats signés existants et sur une estimation des contrats de GAC non existants qui seront signés. »⁵ Toutefois, Gaz Métro ne donne aucune indication sur la manière par laquelle la prévision des contrats de GAC non existants est établie, ni sur la proportion des contrats signés et non signés. La FCEI juge cette réponse insatisfaisante.

⁵ Gaz Métro-14 Document 4, p.8

En l'absence de justifications à l'effet contraire, la FCEI recommande que la prévision des ventes de GAI soit basée sur les volumes historiques moyens pour les années 2014 et 2015 soit 26,510⁶m³. Les revenus de distribution (+400 000\$) et d'équilibrage (+90 000\$) devraient être ajustés en conséquence.

GAI

Gaz Métro ne prévoit aucune vente de GAI pour l'année 2017. Elle justifie ce choix ainsi : « Puisque les prévisions sont basées sur des volumes à température normale, aucun volume n'est prévu en GAI ». ⁶

La FCEI est en désaccord avec le postulat fait par Gaz Métro selon lequel aucun volume ne devrait être prévu à température normale. En effet, bien que le dossier tarifaire soit prévu à température normale, il n'en contient pas moins des interruptions de 19 10⁶m³. Chaque interruption est susceptible d'engendrer des ventes de GAI. Il n'y a pas de raison de croire que le fait de se trouver ou non à l'intérieur d'une année normale au niveau climatique affectera le choix du client à cet égard.

Par conséquent, la FCEI recommande que la prévision de GAI soit fixée sur la base de la proportion historique des ventes de GAI sur les volumes interrompus. Pour ce faire, la FCEI utilise la moyenne des années 2012 à 2015 excluant l'année 2014 parce que la disponibilité du GAI lors de cette année a été influencée par des circonstances exceptionnelles sur le marché secondaire du transport, soit 79%. ⁷ Les ventes de GAI devraient donc être fixées à 15 10⁶m³. Ainsi, les revenus correspondant en distribution, que la FCEI estime à environ 400 000\$, seraient adéquatement pris en compte pour la fixation des tarifs.

La FCEI recommande de fixer à 15 10⁶m³ la prévision des ventes de GAI.

À la pièce Gaz Métro-8, Document 22, Gaz Métro propose des modifications à la méthode de normalisation des revenus. La FCEI comprend que les écarts entre les ventes de GAI prévues et réelles seraient capturés par cette méthode. Si la compréhension de la FCEI est correcte et que

⁶ Gaz Métro-14 Document 4, p.8

⁷ Gaz Métro-14, Document 4, Annexe 1.

cette méthode était approuvée par la Régie, le préjudice pour la clientèle lié à une sous-estimation des ventes de GAI serait nécessairement moindre puisque neutralisé au rapport annuel. Cela dit, la FCEI estime qu'il demeurerait tout de même préférable de retenir sa proposition afin de mieux estimer les revenus de 2017 dans les tarifs de 2017.

5. Stabilité de la prévision du besoin de la journée de pointe

Dans sa décision D-2014-201, la Régie approuvait la méthode de prévision du besoin de capacité de la journée de pointe. Elle demandait de plus à Gaz Métro de faire un suivi sur la sensibilité de cette méthode au choix de l'année de référence utilisée pour estimer les coefficients de la régression.

En phase 4 du dossier tarifaire 2015, Gaz Métro présentait le suivi demandé. Les résultats montraient une variation maximale d'environ $450 \cdot 10^3 \text{m}^3$ selon l'année de référence choisie.⁸ Les trois années de référence considérées étaient 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014. Gaz Métro en tirait la conclusion suivante :

« 2.3 Conclusion

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus confirme que la demande en journée de pointe est très peu sensible au changement de l'année de référence. L'application du facteur d'ajustement permet, en effet, de neutraliser l'incidence sur la demande de pointe d'une régression sur les volumes d'un hiver froid ou d'un hiver chaud en plus de neutraliser l'effet clientèle entre l'année de référence et l'année témoin. »⁹

Au présent dossier, Gaz Métro présente une analyse équivalente, incluant l'année de référence 2014-2015 en plus de celles utilisées au dossier R-3879-2014.

Lorsque l'on ne considère que les années de références qui avaient été utilisées lors de la cause précédente, on observe des résultats relativement cohérents. C'est-à-dire que les écarts entre les années de références sont sensiblement les mêmes que ce qui avait été présenté au dossier

⁸ R-3879-2014, B-0444, p. 13, tableau 5.

⁹ Idem, p. 15

précédent. Cela n'est pas très surprenant puisqu'en fait, les seules variables qui ont changé depuis le dernier dossier sont les paramètres de la journée de pointe (variation très faible due au réchauffement des paramètres) et le volume d'hiver de l'année témoin et que ces deux variables varient de la même manière pour les trois scénarios.

Par contre, on observe que l'utilisation de l'année de référence 2014-2015 produit des résultats beaucoup plus éloignés. En effet, l'écart entre la prévision du besoin en pointe pour les clients faisant l'objet de la régression est d'environ $1500 \cdot 10^3 \text{m}^3$ entre l'année de référence 2012-2013 et l'année de référence 2014-2015.¹⁰ L'écart entre les années de référence 2013-2014 et 2014-2015 est pour sa part d'environ $1000 \cdot 10^3 \text{m}^3$.¹¹

De plus, on ne peut exclure que des années de références produiront des écarts encore plus grand dans le futur.

Concrètement, cela se traduit par une baisse de $1\,674 \cdot 10^3 \text{m}^3$ (-5%) du besoin de capacité à la journée de pointe pour 2017 qui passe de $34\,905 \cdot 10^3 \text{m}^3$ au plan d'approvisionnement 2016¹² à $33\,231 \cdot 10^3 \text{m}^3$ au plan actuel.¹³ Cette baisse survient dans un contexte où les ventes d'hiver continues prévues pour 2017 sont essentiellement stables entre ces deux plans passant de $3\,070 \cdot 10^6 \text{m}^3$ à $3\,074 \cdot 10^6 \text{m}^3$.

Selon la FCEI, l'ampleur de ces variations devrait être une source de préoccupation pour la Régie parce qu'elles sont susceptibles d'entraîner des achats de transport inutiles ou des ventes de transport excessives. Ces deux situations sont indésirables de par leur impact sur les coûts ou la sécurité d'approvisionnement particulièrement dans un contexte où l'excédent de capacité sur le réseau de TCPL, de même que la flexibilité des contrats d'approvisionnement, sont moindres que par le passé. Par conséquent, la FCEI estime que les efforts devraient être poursuivis pour améliorer la robustesse du modèle de prévision et/ou la stabilité des paramètres.

La FCEI recommande donc à la Régie d'ordonner à Gaz Métro de poursuivre ses efforts pour améliorer la robustesse du modèle et des prévisions du besoin de capacité de la journée de pointe.

¹⁰ Gaz Métro-2, document 1, annexe 5, p.9

¹¹ Idem et Gaz Métro-2, document 1, annexe 5, p.7, tableau 2, ligne 83

¹² B-0614, Gaz Métro-103, Document 1, Annexe 6, p.2

¹³ Gaz Métro-2, Document 1, annexe 8, p.2

Une alternative possible

Considérant les défis liés au modèle de prévision, la FCEI estime qu'une méthode favorisant une utilisation prépondérante de l'information réelle sur la consommation de pointe devrait être privilégiée. À cet effet, la FCEI soumet qu'une avenue basée sur l'utilisation de pointe réelle de la dernière année (t-1) comme point de départ de la prévision du besoin en pointe devrait être explorée. De cette façon, la variation des coefficients de régression entre deux années de référence aurait moins d'impact sur le besoin de pointe puisqu'ils seraient appliqués à des écarts de paramètres plutôt que sur la valeur absolue des paramètres. Sur ce point, une telle approche se rapprocherait des analyses présentées à l'annexe 13 de la pièce Gaz Métro-2, Document 1. À la différence de cette pièce toutefois, la distinction entre les clients continus purs et les autres pourrait être préservée.

Suite à une question de la FCEI, Gaz Métro indique ne pas juger appropriée « *une telle approche pour l'estimation de la demande en journée de pointe pour les raisons suivantes :*

- *Cela revient à passer d'une méthode sophistiquée (une régression linéaire de l'année t-2 avec un facteur de corrélation de 0,98) à une méthode basée sur une seule observation de l'année t-1, ajustée pour estimer une demande de pointe à l'année t-1;*
- *L'ajustement pour estimer la demande de pointe de l'année t-1 serait établi en fonction d'une régression de l'année de référence t-3, comme établi à l'annexe 13 (référence (i)). Or, plus on s'éloigne dans le temps, plus le profil de la demande tend à être différent, ce qui ne contribuerait pas à améliorer la projection de la journée de pointe;*
- *Un ajustement additionnel serait requis à la demande en journée de pointe estimée à l'année t-1 pour refléter la demande projetée à la Cause tarifaire de l'année t. Comme expliqué à la réponse à la question 7.3, Gaz Métro n'est pas en mesure d'établir un ajustement à la marge reflétant les mouvements de demandes entre la demande réelle de l'année t-1 et la Cause tarifaire de l'année t, ce qui générerait d'ailleurs une pointe non-coïncidente. Ainsi, la seule base possible serait de définir un ajustement entre la demande de la Cause tarifaire t-1 et la Cause tarifaire t, en comparant la variation de la demande projetée entre les deux années. Cet ajustement pourrait être sur ou sous-évalué selon le mouvement de la demande entre la Cause tarifaire t-1 et le réel de l'année t-1. »¹⁴*

¹⁴ Gaz Métro-14, Document 4, question 8.3

La FCEI soutient que la méthode qu'elle propose d'explorer n'implique pas d'abandonner la régression linéaire de l'année t-2. Il n'est nul besoin d'utiliser les données de l'année t-1 ou ceux de l'année t-3. L'idée que soutient la FCEI est simplement de remplacer la prévision du modèle par une observation réelle jusqu'au niveau où cela est possible (soit jusqu'aux valeurs réelles des paramètres de la journée de pointe de l'année la plus récente) et de faire le reste du chemin avec le modèle de prévision. Avec égard, la FCEI soutient qu'entre l'observation de la consommation réelle pour une journée donnée et l'estimation produite par un modèle économétrique pour cette même journée, la première est nécessairement plus fiable.

Quant à l'ajustement à la demande de la journée de pointe entre l'année t-1 et l'année t, une possibilité serait d'utiliser une approche marginale pour capter les principaux éléments de variation.¹⁵ Une autre serait d'appliquer un ajustement sur la base des volumes réels et prévus pour les mois de janvier respectifs de l'année t-1 et de l'année t.

La FCEI anticipe qu'une telle approche limiterait la volatilité des résultats du modèle actuel.

6. Développement des ventes – analyse de rentabilité

À ce jour, les analyses de rentabilité du développement présentées par Gaz Métro avaient toujours utilisé l'hypothèse que chaque client raccordé consommait du gaz naturel de manière ininterrompue et générerait des revenus en conséquence.

À partir de cette année, Gaz Métro ajoute un ajustement à son analyse de rentabilité de développement pour refléter la réalité selon laquelle certains clients, bien qu'étant raccordés au réseau gazier, ne consomment pas ou cessent de consommer du gaz naturel après un certain temps. Cet ajustement est introduit par le paramètre « proportion des installations jamais facturées ».¹⁶

De manière générale, la FCEI juge adéquate le cadre méthodologique utilisé par Gaz Métro pour introduire un nouveau paramètre. Cela dit, elle estime que ce n'est pas la proportion des installations jamais facturées qui devrait être utilisée, mais plutôt la proportion des installations

¹⁵ Comme l'ajout de nouveaux clients importants comme Gaz Métro le fait pour le client GNL dans le présent dossier, pour prendre en compte les migrations de clientèles et pour d'autres facteurs significatifs et facilement identifiables.

¹⁶ Gaz Métro-14, Document 4, pp. 36 et 37 et Gaz Métro-3, Document 3, tableau 6

non facturées au 1^{er} février 2016 qui devrait être retenue.¹⁷ Celle-ci inclut en plus des installations jamais facturées, les installations ayant déjà été facturées par le passé, mais dont la consommation a cessé. Le fait d'ignorer l'absence de consommation de ces clients résulte selon la FCEI en une surestimation des volumes et des revenus de Distribution et fausse le calcul de la rentabilité.

La FCEI recommande donc que la proportion des installations non facturées au 1^{er} février 2016 soit utilisée pour l'ajustement des revenus pour le calcul de la rentabilité plutôt que la proportion des installations n'ayant jamais consommé.

7. Sommaire des recommandations

La FCEI recommande à la Régie :

- d'accepter la proposition de Gaz Métro, mais de requérir un délai de deux semaines entre le dépôt de la documentation et les rencontres;
- d'intégrer les données de 2014 et 2015 à l'évaluation des Pertes et variations pour 2017;
- de baser la prévision des ventes de GAC sur les volumes historiques moyens pour les années 2014 et 2015 soit $26,510^6\text{m}^3$, en l'absence de justification à l'effet contraire;
- de fixer à $15 \cdot 10^6\text{m}^3$ la prévision des ventes de GAI;
- De remplacer la proportion des installations n'ayant jamais consommé par la proportion des installations non facturées au 1^{er} février 2016 pour le calcul de la rentabilité du développement.

¹⁷ Gaz Métro-3, Document 3, tableau 3